

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Avril 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le vingt-quatre avril deux mille quatorze, dix neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte – JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël – LOUSTALNIAU Olivier – FAYET Noël – GUILLON Frédéric – CHAZEL Violaine GONCALVES Céline – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : FAYET Noël

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

FIXATION INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les indemnités des élus :

- Maire : 17 % de l'indice 1015
- Adjoints : 4.50 % de l'indice 1015.

SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal arrête la liste des bénéficiaires de subvention au titre de l'année 2014 et décide de renouveler l'adhésion au Centre social de Jaligny / Neuilly avec le versement d'une cotisation annuelle dédiée au financement de l'animation globale calculée sur la base de 0.95 € par habitant et de la participation 2014 liée à l'accueil de loisirs.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REDEVANCE

Le Conseil Municipal adopte le nouveau montant de la redevance « assainissement collectif », pour la période du 1^e octobre 2014 au 30 septembre 2015, comme suit :

- Forfait : 15 €
- m³ d'eau : 0.92 €.

INVESTISSEMENTS 2014

Le Conseil Municipal arrête ainsi qu'il suit la liste des opérations d'investissement pour l'année 2014 :

- Remplacement extincteur : 175 €
- Travaux mairie (électricité – fenêtres – entrée) : 6 500 €
- Travaux logement communal (portes garage) : 500 €
- Case columbarium : 1 000 €
- Travaux de voirie (goudronnage chemins des Ormais – suite - et des Ronces) : 17 680 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer le taux des trois taxes locales pour l'année 2014, lesquels sont votées comme suit :

- taxe d'habitation : 10.13 %
- taxe foncier bâti : 11.06 %
- taxe foncier non bâti : 33.01 %.

BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2014 qui s'élève en recettes et en dépenses à :

I.	Assainissement	
	Section d'exploitation	13 005 €
	Section d'investissement	20 113 €
II.	Commune	
	Section de fonctionnement	217 640 €
	Section d'investissement	124 417 €.

LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, après consultation, décide le renouvellement de la ligne de trésorerie de 30 000 €.

DELEGUES CCID

Le Conseil Municipal dresse la liste des personnes proposées pour la constitution de la commission communale des impôts directes.

QUESTIONS DIVERSES

Informations :

- Cérémonie du 8 mai à 9 H 30 au monument aux morts ;
- Elections européennes du 25 mai 2014 de 8 H à 20 H ;
- Prochain conseil municipal le mercredi 18 juin 2014 à 20 H ;
- Repas du CCAS le dimanche 28 septembre 2014.

Fait à SORBIER, le 29 Avril 2014

Le Maire,
PUJOS Henri